



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 16 avril 2019

Tirage au sort pour la zone n° 5305 – Saint-Briec

Le 16 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 5305 – Saint-Briec, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Olivia PINGRET, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- M. Frédéric ROUSSEL, représentant du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Sophie CHAIGNEAU, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

AD } OP
1
TB S

La séance a débuté le 16 Avril 2019 à heures

*
* *
*

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- demandes de création d'offices enregistrées.
- demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - demandes surnuméraires ;
 - demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

ab } OP
TB 2
su

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

2
1
3
TB
S

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
5305	00051254	01/02/2019 14:00:54.510890	4
5305	00052239	01/02/2019 14:01:48.462325	22
5305	00052840	01/02/2019 14:02:25.421945	25
5305	00052845	01/02/2019 14:02:25.621701	23
5305	00054972	01/02/2019 14:05:17.795535	5
5305	00055162	01/02/2019 14:05:38.788387	12
5305	00056614	01/02/2019 14:08:54.426326	18
5305	00056789	01/02/2019 14:09:24.013804	14
5305	00057062	01/02/2019 14:10:08.691185	26
5305	00057332	01/02/2019 14:10:57.859095	2
5305	00057529	01/02/2019 14:11:33.321254	49
5305	00058206	01/02/2019 14:13:51.812383	7
5305	00059170	01/02/2019 14:18:27.610332	3
5305	00059205	01/02/2019 14:18:38.932502	13
5305	00059685	01/02/2019 14:21:21.028654	11
5305	00060317	01/02/2019 14:25:52.966571	15
5305	00060623	01/02/2019 14:28:36.665998	10
5305	00061545	01/02/2019 14:39:15.776434	8
5305	00063935	01/02/2019 15:28:07.236812	16
5305	00064019	01/02/2019 15:29:59.928812	20
5305	00064943	01/02/2019 16:03:00.822645	9

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

20 / 4 OP
TB e

5305	00067870	01/02/2019 19:04:06.529031	21
5305	00069800	01/02/2019 21:09:31.262180	6
5305	00070142	01/02/2019 21:41:44.133341	27
5305	00070544	01/02/2019 22:22:20.270018	17
5305	00072096	02/02/2019 09:12:49.908456	1
5305	00073351	02/02/2019 12:37:59.251851	24

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

à disposition

5
 CP / TD
 AP

La séance a été levée le 16 avril 2019 à 10 heures 38 .

*

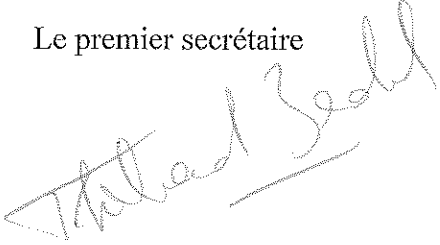
* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

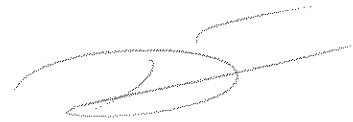
LD
f TD⁶ OP
SC

Paris, le 16 avril 2019

Le premier secrétaire



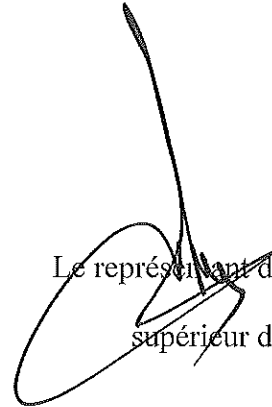
Le second secrétaire



Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Le magistrat



Zone 5305 - Saint-Brieuc
Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
01/02/2019 à 15:41:34.016593	64400	5305	51

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

15 AVR. 2019

Zone 5305 - Saint-Brieuc
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
État néant				

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



15 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT

Zone 5305 - Saint-Brieuc
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:12:38.432451	57892	21 mars 2019	5305
01/02/2019 à 14:12:51.908976	57945	3 mars 2019	5305
01/02/2019 à 14:12:56.674377	57960	4 février 2019	5305
01/02/2019 à 14:21:30.932988	59704	16 mars 2019	5305
01/02/2019 à 15:19:58.717389	63548	27 mars 2019	5305
01/02/2019 à 15:28:25.447946	63950	26 mars 2019	5305
01/02/2019 à 16:02:19.933983	64930	27 février 2019	5305
01/02/2019 à 18:24:08.715440	67293	19 mars 2019	5305
01/02/2019 à 21:33:01.929824	70046	31 mars 2019	5305
01/02/2019 à 21:58:34.567537	70305	29 mars 2019	5305
02/02/2019 à 12:53:20.619813	73449	30 mars 2019	5305

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



15 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT